



Luxembourg, le 15 novembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

*« En France, plusieurs centaines de professeurs ont récemment décidé de ne plus faire apprendre la règle grammaticale, selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin ». En prétendant vouloir promouvoir l'écriture inclusive à l'école, ces professeurs préfèrent notamment faire appliquer la règle latine de « l'accord de proximité » qui consiste à accorder l'adjectif avec le plus proche des noms ou pronoms auquel il se rapporte.*

*Il s'ensuit que certains écoliers français écriront à l'avenir : « les hommes et les femmes sont belles » ou « les garçons et les filles sont contentes ».*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :*

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de ce mouvement vers une « démasculination » de la langue française ?*
- Dans l'affirmative, quelle est la position de Monsieur le Ministre ? Partage-t-il l'avis de ces professeurs qui prétendent que les règles grammaticales actuelles induisent des représentations mentales, conduisant femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre ?*
- L'application spontanée des règles d'une grammaire inclusive ne risque-elle pas de créer des confusions dans la pratique ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Gusty Graas  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3455 de Monsieur le Député Gusty Graas**

J'ai bien pris connaissance d'un mouvement tendant à une « démasculinisation » de la langue française : dans une tribune publique, 314 professeurs et universitaires français ont en effet affirmé leur refus de perpétuer la règle qu'en matière d'accords, « le masculin l'emporte sur le féminin », ceci aux motifs que la règle serait récente dans l'histoire de la langue française, qu'elle ne serait « pas linguistique mais politique », et qu'elle serait propre à induire « des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes ».

Sans vouloir me prononcer sur le bien-fondé des arguments avancés, je note que ce mouvement, même s'il a réussi à capter l'attention des médias, est largement minoritaire au sein de la communauté des enseignants de français de l'Hexagone, et – pour autant que je puisse en juger – inexistant au Luxembourg. Par ailleurs, à défaut d'une instance nationale en la matière, le Luxembourg a coutume de se rallier aux préceptes de l'Académie française dans toutes les questions ayant trait à la langue française. Or, dans une récente déclaration, l'Académie s'est prononcée à l'unanimité de ses membres contre « l'écriture dite inclusive », argumentant que « la démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit, aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité »<sup>1</sup>. Partant, je n'envisage pas l'introduction de nouvelles règles de grammaire au Luxembourg.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

<sup>1</sup> Déclaration de l'académie française, séance du 26 octobre 2017 (<http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>).